

SUR LA PRIMAUTÉ PAPALE ET LES CAUSES DE DÉSACCORDS DANS LES ÉGLISES

Sommaire

Livre I

Il démontre que la raison de la séparation de l'Église latine avec nous, qui perdure encore aujourd'hui, n'est autre que le refus du pape d'accepter la résolution de nos différends par un concile œcuménique et son désir d'être le seul maître sur tous les points litigieux et de considérer tous les autres comme ses disciples, ce qui n'était pas le cas au temps des Pères et des Apôtres et qui contredit les lois qu'ils ont établies.

1. Il me semble que si nous devons discuter des Latins, nous devons soigneusement réfléchir à l'origine de cette discorde entre les Églises, qui a maintenant atteint un point où il n'y a plus d'espoir de la résoudre sans l'intervention de Dieu lui-même. Comme chacun sait, aucun médecin ne prescrit de remède tant que la cause du mal n'est pas élucidée. Tous ceux qui souhaitent réussir, quelle que soit leur entreprise, agissent exactement de la même manière. Si nous supprimons la cause du désaccord, nous pouvons certainement espérer une réconciliation; tant qu'elle subsiste, tout effort sera vain.

Il me semble que la raison de notre désaccord ne réside pas dans le fait que les dogmes controversés dépassent les capacités de l'esprit humain. Après tout, toutes les autres questions similaires qui ont, à diverses époques, posé des difficultés à l'Église étaient de même nature, et pourtant une solution leur a été trouvée. Par conséquent, la raison de la division ne réside pas dans l'incompréhensibilité des positions contestées pour l'esprit humain. On ne peut pas non plus dire que l'Écriture parle trop brièvement et donc de manière floue du sujet de notre désaccord (d'ailleurs, blâmer l'Écriture revient à blâmer Dieu, mais Dieu n'est coupable de rien).

Toute personne raisonnable peut aisément déterminer la véritable cause de la division. Elle ne tient pas à l'ignorance des adversaires : les hommes les plus savants et les plus méritants qui participent aux débats des deux peuples – Grecs et Italiens – nous interdisent d'imputer cette division à un manque d'hommes capables. La dispute de pouvoir non plus : les Latins ont tort lorsqu'ils nous accusent de nous opposer à l'autorité et de trouver intolérable d'occuper une place secondaire après Rome, l'autorité suprême, et c'est précisément pourquoi nous aurions troublé la paix de l'Église. Après tout, nous n'avons jamais disputé la primauté à l'Église romaine; ce n'est pas notre seconde place qui est actuellement disputée. Nous connaissons bien les anciennes coutumes et les décrets des Pères, qui proclament l'ancienneté de l'Église romaine parmi toutes les Églises. Contester cela, nier ce qui nous gêne et dissimuler des preuves évidentes serait contraire à la justice.

Quelle est donc la raison de cette division ? Parce que les questions litigieuses n'ont pas été résolues conjointement par un concile œcuménique; parce que, cherchant à résoudre les contradictions, ils ne suivent pas les anciennes coutumes adoptées en pareil cas par les pères. Au contraire, les Romains veulent être les seuls maîtres sur tous les sujets controversés et considérer tous les autres comme leurs disciples. Mais les décrets patristiques ne sont pas ainsi ! Les actes des conciles des saints pères, qui ont survécu jusqu'à nos jours, en témoignent; ils montrent clairement que sur les questions communes de foi, il y avait aussi des discussions communes. Il est totalement absurde de penser que, faute d'exemple parmi les pères, ils puissent concevoir quelque chose de mieux par eux-mêmes, ou que nous, en nous appuyant sur les modèles patristiques, suivions la mauvaise voie.

2. Peut-être, au début des troubles, était-il excusable que quelqu'un ne voyait pas la nécessité d'appliquer les coutumes des pères. Il pourrait sembler qu'il existe d'autres moyens de résoudre nos différends. Mais aujourd'hui, après tant d'années, qui d'autre qu'un opposant déclaré à la paix dans l'Eglise peut-il nier qu'il n'existe qu'une seule voie menant à la réconciliation ? Qui ne souhaite pas suivre cette voie, celle que nos pères ont également empruntée ?

On dit que le pape est un grand évêque, un pasteur et un père, et qu'il peut donc convoquer des conciles œcuméniques et, seul, sans la participation d'autrui, prendre des décisions sur les questions ecclésiastiques. Et alors ? Jules, Damase, Célestin, Léon et Agathon furent tous papes, et les pères ont témoigné de leur grande sainteté, mais aucun d'eux n'a tenu de telles propos. Au contraire, réunis avec leurs frères, avec l'aide du saint Esprit, ils ont établi ensemble des dogmes et guidé l'Eglise vers la paix. Si les dogmes étaient autrefois établis de cette seule manière, et que maintenant [en matière de saint Esprit et d'autres innovations latines] tout a été fait différemment, n'est-ce pas là la seule raison de la division ? À qui la faute ? Est-ce vraiment notre faute ?

Affirmer que les papes ont le droit de convoquer un concile œcuménique et, par son intermédiaire, de gouverner les affaires ecclésiastiques revient à dire que les décisions sur les questions ecclésiastiques sont prises par le pape conjointement avec les autres bienheureux patriarches. Si le jugement du pape suffisait sur des questions aussi importantes, alors toutes ces nombreuses assemblées des bienheureux pères seraient totalement superflues et dénuées de sens. Mais si le saint Esprit parlait par l'intermédiaire de ces bienheureux pères conciliaires, alors ces assemblées n'étaient pas dénuées de sens.

Nous savons que le pape Agathon, le divin Célestin, Léon et tous les autres convoquèrent leurs propres conciles sur des questions controversées; cependant, ils déférèrent ensuite les décisions qu'ils prenaient en privé à un concile général de l'Eglise catholique et demandèrent que leur véracité soit confirmée par une décision commune. Si chacun était contraint d'approuver les décisions d'un concile convoqué par le pape seul, sans que personne ne s'y oppose, un tribunal œcuménique serait superflu. Mais lorsque les dissidents sont nombreux, si nombreux qu'il est impossible de les compter, n'est-il pas criminel de rejeter le seul remède efficace, même si personne n'en doute ? Peut-être, si les dissidents n'étaient que des individus isolés, on pourrait dire : «Inutile de s'inquiéter autant d'eux et de mettre l'univers entier en branle pour quelques fauteurs de troubles.» Or, une division s'est produite au fond parmi les primats œcuméniques. Quelle absurdité de penser que des questions de foi universelle puissent être examinées sans la participation de l'univers entier ! Est-ce là ce qu'enseignaient les pères, tant en paroles qu'en actes ? De plus, les pères ont convoqué des conciles œcuméniques non seulement pour des questions de foi, mais aussi simplement pour établir des règles pour le bien de l'Eglise, puisque c'est précisément ainsi que les décisions en matière ecclésiastique sont habituellement prises. Mais maintenant (et cela me paraît totalement absurde), les Latins ne jugent pas nécessaire de convoquer un concile œcuménique, même si la question en cause concerne précisément des questions doctrinales.

3. Bien que les Latins répètent constamment la même chose et brandissent l'autorité papale sous nos yeux, nous leur répondrons que, par leur comportement actuel, les papes sapent plutôt leur propre autorité qu'ils ne la renforcent. Un homme prudent qui protège ce qui lui appartient devrait suivre les anciennes coutumes. Le pape a la possibilité d'agir équitablement : il serait juste d'examiner ce qui se passerait si le différend dogmatique était résolu par un décret général, et ce qui se passerait si les Latins continuaient d'agir indépendamment. Dans le premier cas, l'Eglise serait en paix totale, à l'abri de toute agitation, puisque personne n'oserait contredire le dogme généralement accepté. Certes, dans l'antiquité, des personnes ont atteint une telle folie, mais elles étaient peu nombreuses et, à peine apparues, elles ont rapidement disparu. Pourtant, avec la violation de la paix de l'Eglise, le pape a également perdu son autorité : il n'a désormais plus la primauté sur les quatre

autres sièges patriarchaux, [puisque] il n'est plus en communion avec eux]. Ainsi, la paix est inexistante. De nombreux remèdes sont proposés pour remédier à notre situation désastreuse, des discussions ont lieu, des ambassades sont envoyées les unes après les autres. Mais peu importe le nombre de remèdes proposés, le mal persiste et persistera à jamais, tant que les Latins persisteront.

4. «Mais le pape avait autorité en matière ecclésiastique !» me disent-ils. Et alors ? Je suis d'accord. Peut-on s'opposer aux lois des pères ? Après tout, ils réglaient tout ce qui concernait l'Église au tribunal œcuménique, car chacun avait besoin de l'aide de tous. Les pères savaient combien l'homme est faible. Que le pape suive donc leurs lois. Qu'il ne prenne de décisions dogmatiques qu'après un examen général. S'il affirme avoir reçu son autorité non des pères, mais des apôtres, qu'il écoute ce que Paul dit à propos de l'autorité : «Nous n'avons pas usé de notre autorité... de peur de faire obstacle à l'Évangile du Christ» (I Cor 9,12), et «le Seigneur nous a donné autorité pour l'édification, non pour la destruction » (II Cor 10,8). Que le pape, s'il a autorité, cesse donc de l'utiliser au détriment de l'Évangile, qu'il suive les traces de Paul, qu'il se montre un homme apostolique dans tous ses actes. Quant à la situation actuelle, je pense que chacun comprend parfaitement à quelle fin le pape exerce son autorité : à l'édification ou à une toute autre fin.

Qu'il lise le canon 34 des divins apôtres : «Il incombe aux évêques de chaque nation de reconnaître le premier parmi eux et de le reconnaître comme leur chef, et de ne rien faire au-delà de leur autorité sans son approbation. Chacun ne fera que ce qui concerne son diocèse et les lieux qui en dépendent. Mais que le premier ne fasse rien sans l'approbation de tous. Car ainsi règnera l'unanimité, et Dieu sera glorifié dans le Seigneur, dans le saint Esprit, Père, Fils et saint Esprit.» Entendez-vous avec quelle clarté le droit de l'Église s'exprime ? Entendez-vous ? Les évêques de différentes nations ne sont pas autorisés à décider quoi que ce soit sans le consentement du primat, mais il ne lui est pas non plus permis d'agir sans leur consentement. Car s'il n'en est pas ainsi, l'harmonie sera détruite, et à sa place, haine, amertume, schismes et inimitié envahiront l'Église; de plus, et c'est le plus terrible, la Divinité est ainsi privée de la gloire qui lui est due.

Je vous en prie, Latins, considérez combien notre situation est désastreuse et ne négligez pas cette règle. Si nous la suivons, «il y aura unanimité». Car les disciples de la Vérité n'ont pas établi cette loi au hasard; ils savaient que la réflexion et la discussion communes conduisent simultanément à la connaissance de la vérité et à l'établissement de la paix et de l'harmonie. Considérez donc, pour l'amour de Dieu, si l'unanimité n'est pas détruite si vous établissez un dogme à l'insu des autres évêques catholiques. Car chacun sait qui a jugé une telle démarche admissible avant une discussion générale.

5. De plus, la primauté de l'évêque de Rome parmi les autres hiérarques catholiques n'est pas la même que la position du premier évêque d'une nation parmi le clergé qui lui est subordonné. L'évêque de

Rome est premier en rang et est plus vraisemblablement appelé premier, mais en pratique, il reste généralement égal; tandis que le premier évêque d'une nation n'est égal aux autres que de nom, mais en pratique, il est premier. Les apôtres divins ne se sont pas contentés de parler ainsi, n'ont pas simplement établi de telles règles, canons et définitions, alors qu'en réalité, agissant différemment et chacun indépendamment, non. Même le bienheureux Paul, bien que le Christ lui-même ait parlé en lui, bien qu'il ait été appelé «vase d'élection», est venu vers les apôtres qui l'avaient précédé et les a consultés, partageant son Évangile et le leur, afin que tous les efforts ne soient pas vains. Et que dire du divin Pierre, ce chef des Douze, le sommet de l'assemblée apostolique ? Lorsque Paul le corrigea, il supporta, accepta silencieusement les reproches. Bien qu'il ait eu plus de droit que le pape actuel d'affirmer que ses actions étaient la loi pour tous les autres, comme si elles avaient été déclarées par le chef du chœur sacré, il ne le dit pas. Au contraire, il accepta joyeusement la réprimande et ne contredit pas les jugements de Paul. Que dit le bienheureux Paul à ce sujet dans son épître aux Galates ? «Quand Pierre arriva à Antioche, je lui résistai en face, car il était dans l'opprobre» (Gal 2,11). «Voyant qu'ils ne vivaient pas selon la vérité de l'Évangile, je dis publiquement à Pierre : *Si toi, qui es Juif, tu vis comme les païens et non comme les Juifs, pourquoi forces-tu les païens à vivre comme les Juifs ? Nous sommes Juifs de naissance, et non pécheurs d'entre les païens. Cependant, sachant que ce n'est pas par les œuvres de la loi que l'homme est justifié, mais par la foi en Jésus Christ, nous aussi nous avons cru en Jésus Christ, afin d'être justifiés par la foi en Christ et non par les œuvres de la loi*» (Gal 2,14-16).

Mais auparavant, lorsque la controverse sur la circoncision, concernant les dispositions alors en vigueur de la Loi de Moïse, éclata, et que les apôtres et les anciens de Jérusalem posèrent cette question à l'Église, désireux de comprendre la conduite à tenir en la matière, que se passa-t-il alors ? Paul, Barnabas et quelques autres frères devaient répondre. Ainsi, lorsqu'ils furent tous réunis à Jérusalem, Pierre ne réclama pas la primauté, ne dit pas : «J'ai le droit d'établir des lois.» Au contraire, les apôtres et les anciens se réunirent pour régler cette question. Pierre ne donna pas d'ordre aux apôtres, confirmant ainsi son autorité, pas plus que les apôtres ne donnèrent d'ordre aux anciens de Jérusalem. Ils se souvinrent de l'enseignement du Christ, se souvinrent qu'il avait ordonné de ne pas rechercher la primauté; lorsque la conduite de ces derniers leur fut révélée, les premiers restèrent silencieux. Comment cela est-il évident ? Lorsque les apôtres et les anciens se réunirent, après de longs débats, Pierre prit la parole. Il commença, mais le divin Jacques termina, et tous obéirent à ses paroles : Pierre lui-même, les apôtres et les anciens. Voilà à quel point ces bienheureux aimaient le Christ, voilà à quel point ils se souciaient à la fois de la vérité et de la paix de l'Église. Si les apôtres eux-mêmes ont agi ainsi lorsqu'ils

désiraient connaître la vérité, s'ils ont établi des règles en la matière, et que vous, Latins, agissez exactement à l'opposé, comment pouvez-vous blâmer quelqu'un d'autre que vous-mêmes pour notre grande division ? Est-ce le moindrement raisonnable ?

6. Mais ils disent : «Le dogme sur lequel vous doutez existe dans l'Église depuis l'antiquité; il nous a été transmis par les apôtres et la sainte Écriture; il serait donc erroné de convoquer un concile œcuménique à ce sujet.» Quoi donc ? Eh bien, c'est là précisément l'objet de notre dispute : cet enseignement a-t-il été transmis par les apôtres et l'Écriture ? Nous ne devons pas présenter la controverse comme universellement acceptée. Il y avait, après tout, ceux qui ignoraient que le Fils est consubstantiel au Père, et l'Esprit au Père et au Fils. Toutes les propositions proclamées par les Conciles œcuméniques étaient, en général, très anciennes; elles relevaient toutes de la tradition des apôtres et des prophètes (ou, plus précisément, du saint Esprit qui s'exprimait en eux). Et sur toutes ces questions, il était nécessaire de chercher la vérité lors des conciles œcuméniques tenus au sein de l'Église, et, l'ayant trouvée, de la proclamer, privant ainsi de toute justification ceux qui la contredisent.

Les Latins répondent : «Les conciles œcuméniques n'ont pas été convoqués pour rechercher la vérité; ils se sont réunis seulement pour la décréter; c'est pourquoi, même aujourd'hui, ils ne se prononcent pas sur la véracité du dogme [de la procession de l'Esprit depuis le Fils], mais le décrétant simplement.» Que dites-vous ? Si aucune des Églises catholiques n'avait d'objection à cet enseignement, ou, disons, une seule Église, ou une poignée de personnes quelconques quelque part, je serais probablement d'accord. Mais maintenant, alors que des cinq Églises catholiques existantes, l'une contredit toutes les autres, ne pensez-vous pas qu'il serait juste que tous se réunissent, par d'innombrables prières et après de longues discussions, pour confirmer le dogme ? Pourquoi alors tout ce qui s'est passé aux conciles œcuméniques était-il nécessaire ? Pourquoi les lectures, les arguments, les objections, les réfutations de ces objections ? Tout cela n'est-il pas une quête de la vérité ? Comment la trouver si on ne la cherche pas d'abord ? Il suffit de lire ce qui s'est passé au premier concile. On y voit comment les philosophes débattent et argumentent longuement avec les pères, puis, lorsque la vérité est apparue, ils cessent leurs contradictions.

7. Mais les Latins objectent : «Quelles sont les quatre autres Églises ? Notre dispute porte sur l'une d'elles, celle de Constantinople, mais pour les trois autres, ce n'est qu'un nom. En réalité, il n'y a rien là; elles sont sous la domination de barbares; elles n'ont pas le temps de débattre de la vérité; il n'y a pas de place pour la sagesse.» Mais un homme juste, bienheureux, ne dirait pas une chose pareille. Ce n'est pas parce que le jugement de Dieu les a livrés [aux mains des ennemis] que nous devons d'emblée les mépriser; après tout, nous savons tous qu'un

chrétien ne peut vivre sans tentations. De plus, ces Églises étaient sous domination barbare même à l'époque du septième concile, mais elles n'en perdirent pas pour autant leurs droits : malgré l'absence d'évêques catholiques au concile, chaque siège était représenté par un *locum tenens*, compensant ainsi les manquements. Le pape Adrien approuva également les actions de ce concile.

Quant à l'affirmation selon laquelle on ne peut même pas parler de sagesse à propos de ces Églises, j'aimerais savoir de quelle sagesse vous parlez : de notre propre sagesse spirituelle, ou de sagesse extérieure ? S'il s'agit de sagesse extérieure, soit, mais cela est totalement hors de propos; car ce n'est pas par la sagesse extérieure que nous parvenons à la vérité, «de peur que la Croix du Christ ne soit rendue vaine». Si vous parlez de notre propre sagesse spirituelle, alors vos paroles sont dénuées de vérité. En témoignent la multitude qui a craché sur ce monde et fixé son regard uniquement sur le ciel, la multitude qui a résisté à l'iniquité «jusqu'au sang», fortifiant l'Église non par des paroles, mais par son propre sang. Cela aurait été impossible sans une lecture attentive des Écritures, et ces personnes ne peuvent être considérées comme muettes. Lors du sixième concile, le pape Agathon, déplorant la perte de l'Église romaine, écrivit aux empereurs romains : «Nous envoyons nos collaborateurs, tels et tels», puis il poursuivit : «Peut-on, en effet, exiger une pleine connaissance des Écritures d'hommes vivant parmi les païens et qui, par le travail de leurs mains et au prix de grands efforts, gagnent leur pain quotidien ? Nous conservons de la foi transmise par les pères les définitions canoniques des saints prédecesseurs et des cinq saints conciles – définitions formulées avec simplicité et sans ambiguïté. Nous désirons et nous efforçons toujours de maintenir une chose, la plus importante : que rien de ce qui est légalement déterminé ne soit retranché, rien modifié ou ajouté, mais que la même chose soit conservée, inchangée dans sa lettre et son sens.» Et puisque ces hommes, convoqués pour être entendus, ont tenu les mêmes propos que le bienheureux Agathon, y avait-il quelque chose dans leurs paroles qui fût incorrect ou contraire à l'Évangile du Christ ? Même si la connaissance des Écritures par le pape était imparfaite et sa compréhension de la foi rudimentaire, il se distinguait par son zèle à défendre la foi, de peur qu'elle ne subisse des modifications ou des ajouts, ni dans la lettre ni dans le sens. Non seulement il était zélé en cette matière, mais il souhaitait le rester jusqu'au bout. Cela ne le priverait-il pas de ses droits ? Est-il alors juste, à votre avis, que d'autres Églises soient privées, dans le même cas, de leurs droits ? Soit le pape aurait dû être déchu de sa charge, s'il en avait été privé, soit les Églises orientales auraient dû conserver leurs droits, s'il avait conservé les siens. Car la justice exige que nous agissions de même dans les mêmes circonstances, même si cette justice est parfois négligée.

8. Les Latins disent alors : «Mais vous avez refusé de répondre au concile, même convoqué.» Oui, ce serait un crime de notre part de nous soustraire à la convocation au concile et d'exiger ensuite la convocation d'une assemblée déjà dissoute. Mais que les Latins nous disent quand cela s'est produit, sous quel empereur ? Quel évêque était alors à la tête du clergé à Rome ? Où sont les copies des lettres adressées à l'empereur romain, à notre Église, et à d'autres [prêtres] catholiques parmi les évêques ? Et où sont nos lettres dans lesquelles nous refusons prétendument de participer au concile ? Que les Latins les montrent; et s'ils ne les montrent pas, qu'ils cessent de nous accuser. Ainsi, il a été dit assez sur le fait qu'il n'est pas permis à l'Église romaine de trancher elle-même les questions communes à toutes les Églises, et qu'en tentant de le faire, elle a divisé l'Église du Christ, et que ni les lois apostoliques ni les règles des Pères ne le permettent.

